BQ, 12 juillet 2013

Date : 12/07/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 14
Rubrique : EVENEMENTS ET PERSPEC...
Périodicité : Quotidien
Surface : 37 %

Bulletin Quotidien

La commission des Lois du Sénat adopte les projets de loi sur la fraude fiscale et le procureur de la République financier

La commission des Lois du Sénat, présidée par l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, a examiné mercredi le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière puis le projet de loi organique relatif à l'institution d'un procureur de la République financier. Les deux textes seront examinés en séance publique par le Sénat le 17 juillet.

Sur le premier texte, à l'initiative de son rapporteur M. Alain ANZIANI (PS, Gironde), la commission a voté un amendement élargissant les capacités d'intervention de l'autorité judiciaire en matière de fraude fiscale. Bercy est opposé à cette évolution. La commission des Lois est par ailleurs revenue sur plusieurs dispositions adoptées par les députés, concernant notamment la prescription ou la définition du délit de blanchiment. Elle a aussi mieux encadré les dispositions votées par l'Assemblée nationale concernant la protection des "lanceurs d'alerte", "considérant que cette protection ne devait s'appliquer qu'aux personnes ayant signalé un crime ou un délit aux autorités administratives ou judiciaires", a précisé le Sénat. La commission a également adopté un amendement visant à mieux lutter contre la contrefaçon en matière de tabac.

S'agissant des obligations pesant sur les avocats, plusieurs amendements ont été votés pour "améliorer les dispositions assujettissant les caisses de règlement pécuniaire des avocats à l'obligation de "déclaration de soupçon"" et accroître "la protection des avocats en matière de perquisition fiscale". Les commissaires ont approuvé les dispositions réformant les juridictions spécialisées en matière économique et financière et instaurant un procureur de la République financier. Elle a aussi validé un amendement conférant une "autorité prépondérante au procureur général près la Cour d'appel de Paris pour régler les conflits de compétence en la matière".

Notons que la commission des Lois a adopté une dizaine d'amendements présentés par le rapporteur général de la commission des Finances François MARC (PS, Finistère), rapporteur pour avis du projet de loi, "destinés pour l'essentiel à renforcer l'efficacité de l'action de l'administration fiscale et douanière en matière de lutte contre les fraudes".

© Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF